Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 36 (1928)
Heft: 5

Artikel: Une famille du Grand Refuge : La famille Benoit
Autor: Mottaz, Eug.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-28469

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 24.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Une famille du Grand Refuge.

LA FAMILLE BENOIT

La *Revue historique vaudoise* a donné (de juin à septembre 1926) des renseignements au sujet des familles françaises venues chez nous à la suite de la Révocation de l'Edit de Nantes et qui obtinrent la naturalisation. Elle a fourni ensuite (en octobre 1926) des indications complètes sur les familles sorties, pour cause de religion, de la commune de La Grave, en Dauphiné, et sur celles qui vinrent s'établir à Begnins. Nous pouvons enfin — grâce à l'obligeance toujours si grande de M. A. Besson, à Apples — donner à nos lecteurs le récit des tribulations de l'une des familles du Grand refuge, celle très notable des Benoit, de Juriens. Nous avons eu sous les yeux son histoire complète écrite par un de ses membres et nous avons extrait de ce manuscrit volumineux ce qui pouvait être de nature à intéresser le public.

Eug. MOTTAZ.

La famille Benoit est probablement originaire du Dauphiné d'où elle passa en Auvergne ; elle y était établie depuis fort longtemps déjà à l'époque de la Révocation de l'Edit de Nantes. On trouve encore des Benoit protestants en France. Un pasteur, Emile Benoit, y vécut à l'époque des persécutions et laissa des ouvrages estimés. Ce nom se trouve aussi dans le département du Tarn et dans la plupart des cantons de langue française, même à Berne.

Une ancienne famille Benoy (Benedicti) fournit le dernier abbé de l'abbaye de Saint-Jean, de Cerlier, qui assista en

1509 au contrat de mariage de sa mère Adrienne Benoy avec François de Senarclens, seigneur de Grancy. Signalée à Bursins dès 1384, cette famille s'éteignit en entrant dans celle de Senarclens.

Une ancienne généalogie vaudoise mentionne à Berne une famille Benoit originaire du Dauphiné. Georges Benoit, docteur en médecine à Genève, en faisait partie. Il fut reçu bourgeois de Berne avec son fils Albert, aussi docteur en médecine, en 1655. Ce dernier laissa des descendants ensuite de son mariage avec Anne-Rosine Richner.

La famille Benoit, résidant en Auvergne et dont il est surtout question dans cette notice, avait des relations de parenté dans le Dauphiné. Les protestants étaient très nombreux dans cette dernière province. Ils y furent persécutés dès les premiers temps et des familles la quittèrent sans doute pour aller se fixer sur l'autre rive du Rhône, en Auvergne, où les disciples de la Réforme étaient plus isolés et n'attiraient guère l'attention.

Les Benoit habitaient en haute Auvergne le village de *La Gazelle,* dans le ressort de Riom, surnommé *Riom de la montagne* pour la distinguer de la ville de Riom, qui est plus connue, mais située plus au nord. Riom de la montagne est aujourd'hui dans le Cantal, près de Saint-Flour.

La famille Benoit possédait à La Gazelle une maison et un domaine important. Elle s'occupait aussi du tissage de la laine et était en constantes relations d'affaires avec une manufacture importante de draps grossiers ou serges, à Saint-Floret. Les Benoit étaient *sergiers* (fabricants de serge) et continuèrent à exercer leur industrie après leur arrivée dans le Pays de Vaud.

Le chef de la famille, au commencement du XVIIIme siècle, était Jean Benoit qui avait épousé Madeleine Meynial. Celle-ci survécut à son mari et resta dans son pays jusqu'à sa mort.

Ce sont ses deux fils aînés, Jean et Gabriel qui se réfugièrent en Suisse en 1712 avec leur cousin, Jean Chazelon.

Au nombre des familles alliées aux Benoit, il faut citer surtout, pour l'intelligence du récit, celles des Chazelon et des Ranvier. Jaques Chazelon, « sargier » à Velonnières, dans le diocèse de Saint-Flour, avait épousé Anne Benoit, sœur de Jean Benoit ; il possédait deux fils dont l'un, Jean, est cité ci-dessus. Quant à Gabriel Ranvier, chef de la famille de ce nom, il était aussi « sargier » à Saint-Floret, hameau ou faubourg de Saint-Flour. Sa situation de fortune était favorable et il avait épousé Catherine Benoit. Il possédait cinq enfants parmi lesquels deux filles, Anne et Anne-Renée qui épousèrent deux fils de Jean Benoit, Jean et Gabriel déjà nommés ci-dessus. Une autre de ses filles, Marie, fut fiancée en 1712, à Saint-Floret et par devant notaire, à Jean Chazelon dont il a déjà été parlé. Ils ne purent faire bénir leur mariage en France à cause des difficultés du temps. On avait fait interdire aux pasteurs protestants de bénir des mariages ; le mariage bénit par eux était, du reste, frappé de nullité.

On était en 1709. C'était l'époque de la vieillesse de Louis XIV, de l'influence des Jésuites et des dévots sur le roi. Elle fut particulièrement funeste pour les protestants. Les persécutions contre «ceux de la Religion», déjà violentes depuis la Révocation de l'Edit de Nantes en 1685, atteignirent alors leur plus haut point de cruauté. On cherchait à convertir en masse les protestants au moyen des troupes de dragons qui les accablaient de corvées militaires et de mauvais traitements. C'étaient les célèbres dragonnades. L'année 1709 fut spécialement désastreuse ; aux duretés de la persécution, vinrent s'ajouter les rigueurs extraordinaires d'un hiver resté célèbre, et les réquisitions militaires de Louis XIV à l'époque de la grande défaite de son armée à Malplaquet.

La tradition veut que les deux frères Benoit et Jean Chazelet aient émigré en 1709. Elle ne peut être acceptée complètement puisque ces trois personnes se trouvaient en Auvergne au cours de l'automne 1712. Elles firent en effet un premier voyage dans nos contrées en 1709 pour se dérober à certaines poursuites de l'autorité et ils en profitèrent pour s'y assurer un asile dans le cas où ils viendraient avec leur famille s'établir définitivement dans ce pays.

Cette tradition est d'autant plus plausible sous cette forme que ces trois hommes furent, d'après elle, obligés de s'en aller ensuite de circonstances exceptionnelles. Leur départ paraît avoir été pour eux, en effet, une fuite forcée. Ils ne purent se dérober que de cette manière aux violences de l'autorité militaire qui voulait les contraindre à faire partie d'une compagnie de dragons. Protestants eux-mêmes, ils ne purent se résoudre à entrer dans un corps qui ne pouvait que leur être odieux. Leur départ, d'après la tradition conservée dans la famille, n'offrit pas le moindre délai. Ils durent fuir séparément et n'eurent que le temps de se fixer un rendez-vous en Suisse. La Providence guida leurs pas ; ils arrivèrent dans le Pays de Vaud par des routes différentes et, un beau jour, se rencontrèrent les trois à Lausanne par le fait d'un hasard providentiel.

Depuis près d'un quart de siècle, cette ville avait vu arriver un nombre considérable de réfugiés protestants. C'est ainsi qu'un jour de septembre 1687 on y avait vu affluer une véritable foule de tout âge, de tout sexe et de tout rang, environ deux mille personnes parmi lesquelles on comptait, dit-on, près de deux cents ministres de l'Evangile. En 1709, on trouvait des réfugiés dans presque toutes les communes vaudoises et les frères Benoit ne tardèrent pas à y rencontrer des connaissances ou des amis.

C'est un de ces derniers qui les décida à choisir le village

de Juriens pour s'y installer plus tard avec leur famille. Des réfugiés français du nom de Rodiez y étaient déjà établis. Ils se trouvent mentionnés dans les documents des archives locales, mais ils n'ont pas laissé de postérité, et leur nom est aujourd'hui complètement oublié.

Les deux frères Benoit et leur cousin rentrèrent en France en 1712 pour mettre rapidement en ordre leurs affaires et revenir ensuite avec leur famille dans le village de Juriens. Jean Chazelet voulut cependant avant de quitter définitivement l'Auvergne, se fiancer officiellement avec sa cousine Marie Ranvier ; cette cérémonie eut lieu à Saint-Floret le 21 octobre 1712.

Pendant ce temps, les persécutions continuaient et, à leur retour de Suisse, les trois fugitifs avaient trouvé la fabrique de draps de la famille Ranvier réduite en cendres par les dragons. Ils ne tardèrent donc pas à reprendre le chemin de notre pays.

Le voyage de toute la famille, soit des trois sœurs Ranvier avec leurs époux, ou fiancé fut assez périlleux. Ils furent obligés de se cacher pendant le jour et de suivre, pendant la nuit, des chemins écartés. L'émigration était interdite. La propriété des Ranvier ayant été incendiée, on n'emportait que peu de chose. Chacune des sœurs Ranvier conservait un gobelet d'argent dont on se servait pour se désaltérer de laitage lorsqu'on croyait pouvoir s'arrêter dans quelque hameau écarté. Ces gobelets, conservés soigneusement par la famille, furent détruits en 1811 dans le grand incendie de Juriens qui consuma la maison Benoit. Ils ne purent emporter que très peu de numéraire et ne le conservèrent jusqu'au but de leur voyage que grâce à l'habileté et à la présence d'esprit de l'une des fugitives. Elle avait caché de l'argent dans une jupe doublée. Ayant été arrêtée en route avec ses sœurs et visitée, elle put détacher sa jupe, la faire

glisser sur le plancher et la pousser du pied sous un meuble. Elle la reprit lorsque la visite fut terminée et les fugitifs conservèrent ainsi le peu d'argent qu'ils avaient pu réaliser.

Plus tard, en 1719, Jean Benoit réussit à transporter d'Auvergne à Juriens un modeste trousseau. Dans la suite, les émigrés purent avoir de nouveau des relations de famille avec ceux des leurs qui étaient restés en Auvergne.

Aussitôt après l'arrivée des réfugiés à Juriens, Jean Chazelon et Marie Ranvier firent bénir leur mariage à Neuveville, sur les bords du lac de Bienne. Le mariage entre cousins germains était prohibé dans le canton de Berne ; il ne l'était pas dans le ressort de Neuveville. C'est pourquoi les deux fiancés allèrent si loin de Juriens faire bénir leur union. La cérémonie eut lieu le 24 novembre 1712 et l'acte porte la signature de Morel de la Bize, pasteur de Neuveville. Il ne s'écoula ainsi guère plus d'un mois entre les fiançailles de Saint-Floret et le mariage de Neuveville. Cela montre que le voyage des réfugiés s'était effectué dans un laps de temps très court.

La famille Benoit fit l'acquisition d'un domaine et d'une maison située au bas du village, la première à droite quand on arrive de Romainmôtier sur le plateau où se trouve Juriens. L'acte est du 23 septembre 1713. Dès leur arrivée dans la localité, ils fondèrent un atelier de tissage des laines qui, en 1715, était en pleine activité. Avant cette date, ils avaient été rejoints par un frère de Jean Chazelon qui contribua, pour sa part, à faire prospérer la même industrie.

Un certain nombre d'années après l'établissement des Benoit à Juriens, arriva en Suisse un de leurs neveux, Jean-Gabriel Macaire, originaire du Dauphiné, dont le père avait épousé à Saint-Floret la dernière sœur Ranvier. Ses oncles lui aidèrent à s'établir dans notre pays. Il se maria à Orbe avec une demoiselle Gagnaux qui possédait une maison au

bas de la ville. Le caractère inconstant de cette femme le força à changer plusieurs fois de domicile. Teinturier et fouleur de son métier, il s'installa enfin près de Yens, au bord du Boironnet dans une scierie qu'il transforma en moulin à foulon et teinturerie. Fondée avant 1752, cette usine fut pendant assez longtemps, paraît-il, la seule de ce genre entre Morges et Genève. De ses deux filles, l'une épousa un nommé Gonvers, de Ballens, qui s'établit à Genève où sa descendance existe encore et l'autre, Anne-Renée, se maria avec un teinturier nommé Schmidt, de Nidau, qui succéda à son beau-père à la « Teinturerie » de Yens. Les filles de ces derniers, Fanchette, alliée Brot, et Marguerite Schmidt vivaient encore en 1847 au même endroit. Les Benoit de Juriens entretinrent de nombreuses relations d'amitié avec les descendants de Jean-Gabriel Macaire.

Après les grands troubles de la Révolution française, une loi offrit à tous les émigrés français pour cause de religion, leur réintégration dans leurs droits et dans leurs propriétés s'ils pouvaient en faire constater les titres. Vers 1797, Anne-Renée Schmidt, née Macaire, femme résolue, voulut profiter de cette autorisation pour recouvrer, si possible, une partie au moins de la fortune que son père avait dû laisser en France. Elle se rendit à Pont-en-Royans, dans le Dauphiné, emportant divers titres dont plusieurs lui avaient été fournis par ses parents de Juriens. Son voyage n'eut pas tous les résultats attendus. Elle obtint en effet une indemnité de 18,000 francs, mais à l'époque où ce papier monnaie était le plus déprécié, par suite d'une inflation bien des fois supérieure aux possibilités de remboursement du Directoire. Lorsqu'elle arriva à Lyon, elle fut assez imprudente pour refuser l'honnête somme qu'on voulut bien lui offrir encore en échange de ce papier. Elle ne tarda pas à le regretter et, lorsqu'elle arriva à Genève, elle dut s'estimer heureuse de

pouvoir échanger ses 18,000 francs en assignats contre un objet de parure de minime valeur. Tel fut le résultat de ce voyage ; il fit perdre, par surcroît, à la famille Benoit, plusieurs documents de famille qui, il est vrai, auraient été probablement détruits quelques années plus tard lors du grand incendie de Juriens en 1811.

Les Benoit de La Gazelle avaient des relations de parenté avec la famille Sarrazin, de Chabasseire, dans la haute Auvergne. En 1756, au milieu du règne de Louis XV, deux frères Sarrazin, fils de Jaques Sarrazin et de Marthe Fabre, furent obligés à leur tour, de quitter leur pays pour cause de religion. Les deux frères Pierre et Elie Sarrazin arrivèrent ainsi à Lausanne, auprès de parents du côté maternel, des Fabre, probablement. Ayant été reçus froidement, ils ne voulurent pas être une charge pour eux et ils décidèrent d'aller chercher un asile momentané auprès de leurs cousins Benoit. Ils furent reçus en frères et séjournèrent à Juriens jusqu'à leur établissement définitif à Orbe où ils fondèrent un atelier de ferblantiers et chaudronniers. Leur travail et leur bonne conduite leur valut la confiance de la population. Ils furent bientôt dans une grande aisance et propriétaires de vignes.

Un seul des deux frères se maria ; il eut un fils et une fille. Celle-ci, estropiée dès sa naissance, parvint cependant à un âge avancé en 1844. Le fils, Pierre-Louis Sarrazin, mourut sans postérité vers 1837. Cette famille n'existe plus dans le canton de Vaud.

Des relations intimes, basées sur une communauté de croyances et d'infortunes se créaient facilement entre familles du grand refuge. Les Benoit ne manquèrent pas d'amitiés de ce genre. On a déjà cité les Rodier, fixés à Juriens lors de l'arrivée des Benoit dont ils facilitèrent l'établissement définitif. Une famille Viard, venue aussi de France,

se trouvait de même à Juriens où elle est éteinte depuis longtemps aussi bien que dans le reste du canton. Les Benoit et les Viard étaient déjà apparentés précédemment en France ; de nouvelles alliances intervinrent entre elles après leur établissement en Suisse. Des liens de famille existaient aussi entre les Viard et les Fabre, réfugiés à Lausanne et qui y possédaient un atelier de chaudronniers.

Les Benoit eurent encore de nombreuses relations avec Jaques Matthieu et sa femme Mélie, négociants à Romainmôtier. Les deux filles de ces derniers léguèrent plus tard une fortune de quelque importance à la famille Snell qui habite encore (en 1847) la même localité. Jaques Matthias, réfugié français et établi à Vevey soutint aussi, pendant toute sa vie, un commerce de grande amitié avec ses compatriotes de Juriens. Il fut le parrain d'un de leurs petit-fils.

On sait que l'émigration des religionnaires français dans divers pays fut un événement heureux pour ces derniers. Ils constituaient une population d'élite : des hommes de foi qui avaient préféré le plus douloureux exil à une abjuration. Ces familles de réfugiés donnèrent un bon exemple aux peuples qui les accueillirent. Ils leur firent connaître des industries encore ignorées dans plusieurs pays. Les nations qui les reçurent n'eurent ainsi qu'à gagner à leur contact et à leur exemple. Ce fut le cas pour nos contrées romandes en particulier.

Dans la région de Juriens, la famille Benoit exerça par son seul exemple une influence favorable. Une vie laborieuse et frugale lui fit acquérir rapidement une honorable aisance. Les traditions de famille conservées pendant longtemps, attestent aussi qu'elle donna dans la localité un exemple intéressant de bonnes mœurs.

Le petit-fils de Jean Benoit, Jean-Gabriel, qui avait connu encore les réfugiés puisqu'il avait 17 ans quand le dernier

mourut, se plaisait à donner les renseignements les plus intéressants sur leurs habitudes et leur piété. Il se rappelait encore avec attendrissement, dans un âge avancé, les caresses qu'enfant, il recevait de son vieux grand-oncle Chazelon, sa haute stature, son air vénérable, les fréquentes lectures qu'il lui faisait faire dans la Bible, son accent étranger et ses locutions animées tirées du dialecte d'Auvergne. Jean-Gabriel aimait à rappeler la régularité de l'existence des émigrés, avec quelle exactitude ces vieux religionnaires avaient conservé, dans leur humble retraite du Jura, les pieuses traditions de leur mère patrie. On les voyait s'acquitter régulièrement de la prière ; le culte domestique se pratiqua longtemps sous leur toit. Les deux frères Sarrazin entre autres, restèrent jusqu'à la fin fidèles à ce devoir. On raconte qu'après chaque journée, au moment où cessait le travail de l'atelier, ces braves gens, ces honnêtes ouvriers, récitaient, le front découvert et à haute voix, leur prière du soir.

Les maîtres tisserands de Juriens ne tardèrent pas à être connus au loin et à jouir d'une excellente réputation. On les appelait dans la contrée « les Français » et leurs femmes « les dames françaises », désignation que l'on continua à employer pendant longtemps encore et même après la mort des principaux d'entre eux.

Donnons enfin, en terminant, quelques renseignements sur les descendants des premiers réfugiés.

Gabriel Benoit retourna plusieurs fois en France visiter les parents qu'il y possédait encore. Il perdit sa femme en 1752 et épousa en secondes noces Judith Goy, de Vaulion. Il survécut encore à sa seconde femme, décédée en 1761, et ne laissa pas de postérité. Il en fut de même des deux frères Chazelon.

Jean Benoit eut deux fils dont l'un, Jaques-Josuë, mou-

rut en bas âge. L'autre naquit en 1714, reçut le nom de Jean-Gabriel, rappelant celui des deux réfugiés, et fut ainsi le seul rejeton de toute la génération sortie de France. L'affection de toute la famille se concentra sur lui, ce qui n'influa pas favorablement sur son caractère. Il continua du reste, avec succès, à exercer le métier de tisserand tout en dirigeant l'exploitation du domaine de Juriens et fut dans une honnête situation de fortune. Il se maria à l'âge d'environ 30 ans avec une fille Vialon, de Ballens, d'origine française, qui lui donna un fils, Jean-Gabriel, dont il sera encore question. Elle mourut en donnant le jour à une fille qui ne vécut pas longtemps. Jean-Gabriel épousa en secondes noces Rose Goy, de Vaulion, sœur de la seconde femme de son oncle Gabriel. Il en eut deux fils, Jean-Jaques et Jaques-Elie, et deux filles, Marguerite-Sara, et Jeanne.

La troisième génération continua les saines traditions des précédentes. Jean-Gabriel, l'aîné, qui dirigea l'exploitation du domaine de Juriens, fut un homme d'une grande intelligence, unie à beaucoup de bon sens, de moralité et à toute l'instruction que pouvait acquérir un jeune campagnard. Il fut juge au tribunal baillival de Romainmôtier, et, après la Révolution vaudoise, sous-préfet sous le régime helvétique. Il devint enfin, en 1803, membre du premier Grand Conseil vaudois. Sa carrière fut fortement utile au pays ; elle est intéressante et nous y reviendrons dans une notice spéciale de la *Revue historique*.

Son frère Jean-Jaques Benoit continua le métier des ancêtres, celui de tisserand, et après une carrière fort utile pour tous, laissa une descendance qui a honoré jusqu'à maintenant le nom de cette respectable famille de réfugiés.

Le troisième fils de Jean-Gabriel Benoit, Jaques-Elie, fut mis en apprentissage chez des amis dont il a été question plus haut, les frères Sarrazin qui habitaient Orbe où ils

avaient un atelier de ferblantiers et fondeurs. Après un bon apprentissage, il fit son tour de France comme ouvrier et vint enfin se fixer à Yverdon où il fonda, à la rue du Milieu, un commerce qui devint vite très prospère et qui était très connu, il y a un siècle, dans tout le pays. Cette branche de la famille Benoit s'est éteinte, sauf erreur, il n'y a pas très longtemps à Yverdon.

L'ETAT EXTÉRIEUR DE BERNE ET LES CHATEAUX RUINÉS DU PAYS DE VAUD

En vue de se préparer à l'exercice du pouvoir, les jeunes patriciens bernois fondèrent une institution connue sous la dénomination d'Etat extérieur (Aeusserer Stand [1]), dont l'origine est encore obscure [2]. Ce pseudo Etat, qui subsista jusqu'en 1798, était au bénéfice de divers privilèges. Il possédait également des biens au soleil, de peu de rendement il est vrai. C'est ainsi que les châteaux ruinés du Pays de Vaud firent partie de son apanage. La liste des châteaux appartenant à l'Etat extérieur a été dressée en 1692 par son secrétaire, Jean-Rodolphe Gaudard. Une copie en est conservée à la bibliothèque de la ville de Berne [3]. Nous pensons intéresser quelques amis de notre passé en la reproduisant ci-après :

La Specification des Principaux vieux Châteaux ruinés dans le Pays de Vaud, de la Souveraineté de la Très Illustre

[1] Par opposition à *Innerer Stand* (Etat intérieur ou Gouvernement en charge).

[2] *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse.* Tome I, pages 102 - 103. Neuchâtel, 1921.

[3] Mss. Hist. Helv., III, 241, 30.